

# LE TÊTU

Mairie de Curis au Mont d'Or

Téléphone : 04 78 91 24 02

Octobre 2017

Numéro 164

**L'inauguration de la micro crèche aura lieu le samedi 21 octobre 2017 à 11h.**

**Vous êtes tous cordialement invités à découvrir ce nouveau lieu curissois en activité depuis le 1<sup>er</sup> septembre et situé derrière l'école.**

**La visite se clôturera autour du verre de l'amitié.**



# Informations Mairie



- **Horaires d'ouverture de la Mairie**

<b>Lundi</b>	<b>14H-17H</b>
<b>Mardi</b>	<b>10H-12H</b>
<b>Mercredi</b>	<b>10H-12 H</b>
<b>Jeudi</b>	<b>10H-12H</b>
<b>Vendredi</b>	<b>13H30-16H</b>

- **Permanences de la mairie les samedis 14 et 28 octobre de 9h à 12h. Si vous souhaitez recevoir le Têtu par e-mail merci d'écrire à [tetu.curis@gmail.com](mailto:tetu.curis@gmail.com).**
- **Vous pouvez télécharger le Têtu sur le site de la commune : [www.curis.fr](http://www.curis.fr)**
- **Le week-end en cas d'urgence, vous pouvez contacter l'él(u)e d'astreinte au 06 37 31 40 90**
- **La collecte des ordures ménagères est effectuée le mardi et la collecte du tri sélectif le vendredi.**
- **Rappel : les conteneurs de la salle du vallon n'ont pas vocation à remplacer la déchetterie de Neuville-Genay. Ils sont réservés aux utilisateurs de la salle des fêtes.**
- **Correspondante du Progrès à Curis. E-Mail : [geraldine@gmasson.fr](mailto:geraldine@gmasson.fr)**

## **Information Mairie : Urbanisme**

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui permet d'organiser le développement d'une commune en fixant des règles d'urbanisme : zones constructibles, coefficient d'occupation des sols, prescriptions architecturales.**

**Le futur PLU de la métropole évolue dans son contenu en intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLH) et devient le PLU-H.**

**La concertation préalable à l'élaboration du PLU-H de la métropole (qui entrera en vigueur début 2018) a débuté le 31 mai 2012, sa clôture sera signalée au public par voie d'arrêté.**

**Les documents sont consultables en mairie, pour vous exprimer, écrivez sur le cahier de concertation, ou sur le site Internet : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)**

## **Salle du Vallon**

**La rentrée est là et beaucoup de curissoises et de curissois ainsi qu'un nombre non négligeable de voisins des villages alentours vont retrouver le chemin de la salle du Vallon pour y pratiquer une activité sportive, artistique ou culturelle, pour venir aussi y faire la fête, assister à des réunions, venir y chercher leurs chers bambins, bref profiter de ce bel équipement.**

**Cette fréquentation importante impose un suivi technique important que nous assumons quotidiennement. Toutefois chacun doit se sentir redevable du respect de la propreté de ce lieu et veiller à ce que les portes soient verrouillées. Merci.**

# Association Intercommunale des familles

L'association dispose d'un local à Genay, dans lequel elle entrepose des vêtements et accessoires apportés par des donateurs. Nous ouvrons ce local à toute personne intéressée.

Nous proposons une braderie par mois. (Calendrier ci-dessous)

Les vêtements sont vendus à prix modique ou donnés en cas de nécessité.

Adresse : La boîte à fringues, immeuble les Verchères,  
route de Saint André de Corcy 69730 Genay.

Contact :04 78 91 62 79/04 78 91 50 12

Calendrier braderie :

Samedis 21 octobre, 25 novembre, 16 décembre 2017, 13 janvier, 10 février, 10 mars, 7 avril, 12 mai et 9 juin 2018.





# Taille des haies

**Pour une meilleure visibilité et une plus grande sécurité.**

**De nombreux jardins sont agrémentés de haies qui contribuent à l'embellissement du cadre de vie de notre commune.**

**Mais ces « murs vivants » doivent faire l'objet d'un entretien régulier pour éviter des propagations intempestives. Les haies finissent par envahir les rues ou les propriétés voisines. Il arrive alors que la végétation recouvre des panneaux de signalisation, des feux tricolores ou empiète sur les trottoirs obligeant leurs utilisateurs à descendre sur la route. La sécurité et l'aspect accueillant de nos voiries sont de la responsabilité de la mairie, mais aussi de chacun d'entre nous. Nous sommes à la bonne période pour procéder à la taille de notre végétation, alors... à vos sécateurs**

**Quelques règles :**

- Pour une haie plantée à moins de 2 mètres de la limite de propriété, la hauteur de la plantation ne doit pas dépasser 2 mètres.**
- Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires.**
- Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.**

## **Journées Européennes du Patrimoine : visite des arbres remarquables du parc du château de Curis au Mont d'Or et des arbres du parc des Monts d'Or à Albigny sur Saône**

**Quatrième édition pour Curis, deuxième édition pour Albigny, ces sorties « arbres » rencontrent toujours autant de succès : 20 participants à chacune de ces deux sorties.**

**Cette année, la sortie à Albigny a été enrichie par les informations données par Monique Lesko, de l'association Albinica, sur l'historique du parc et par la présence de Lionel Clément, bénévole à la LPO qui a partagé son savoir sur les arbres. Muni d'une fiche d'identification des arbres, chacun a pu connaître ou reconnaître les arbres de chez nous (tilleul, bouleau, érable, hêtre...)**

**Comme les années précédentes, des anecdotes, des QCM et des récits de légendes ont émaillé ces sorties à la satisfaction des participants. La lecture récente de deux livres, « la vie secrète des arbres », de Peter Wohlleben et « les arbres, entre visible et invisible », d'Ernst Zücker, m'ont permis de partager auprès des participants d'autres informations souvent novatrices sur les arbres, comme par exemple le rôle du système racinaire.**

**Tout au long de l'année, la LPO, (association de protection de la nature nationale regroupant 46 000 adhérents) organise des sorties naturalistes. Son objet : « 'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation ». Plus d'informations sur le site : [www.lpo-rhone.fr](http://www.lpo-rhone.fr) ou en prenant directement contact avec moi au 06 37 30 74 08  
Christian Naessens, bénévole à la LPO Rhône, Curis au Mont d'Or**

# VOTRE CALENDRIER

➤ **Dimanche 15 octobre 2017**  
**Marché de la poire et du terroir**  
**Chasselay 8h-18h**

➤ **Samedi 21 octobre 2017**  
**Inauguration micro crèche**  
**Micro crèche (derrière l'école) 11h**

➤ **D'octobre à décembre 2017**  
**Collecte de lunettes**